

La lettre de l'APSES

n°19 - Septembre 2019



Edito : L'avenir des SES est entre nos mains

Élaborées et mises en œuvre en un temps record, les réformes des lycées et du baccalauréat, associées à Parcoursup, interrogent sur la fonction même du second degré et des objectifs assignés à nos enseignements. Derrière des objectifs consensuels (liberté de choix des élèves, favoriser la réussite dans l'enseignement supérieur), le ministère modifie profondément le système scolaire, attaque nos conditions de travail et dégrade les conditions d'apprentissage des élèves.

Dans ce cadre imposé à marche forcée, les SES sont particulièrement touchées. La disparition de la série ES, qui avait pourtant fait ses preuves en matière de démocratisation scolaire, porte en germe le risque de marginalisation de notre discipline : concurrence avec de nombreuses spécialités, perte de dédoublements et de groupes d'accompagnement personnalisé, volumes horaires fortement réduits, etc. Ces évolutions se traduisent, dès cette rentrée par une dégradation des conditions dans lesquelles les SES sont enseignées et par des suppressions de nombreux postes et BMP, qui se poursuivront l'année prochaine.

L'esprit « SES » infuse partout : approche par objets recommandée par le CSP, démarches actives, pluridisciplinarité... Partout ? Sauf en SES !

Dans nos programmes, le virage opéré en 2010 (cloisonnement disciplinaire strict resserré sur le triptyque « science économique, sociologie, sciences politiques », limitation de la liberté pédagogique par des programmes volumineux, nouveau recul du pluralisme) n'est aucunement remis en cause, alors qu'il est majoritairement rejeté par la profession. Citons, pêle-mêle, la disparition en seconde de la consommation, des revenus et des ménages, une place marginale accordée aux « regards croisés » (qui n'ont pour certains de croisés que le nom), une place déséquilibrée accordée à la micro sur le cycle terminal, une technicisation excessive qui élude les enjeux contemporains, des programmes multipliant les objectifs d'apprentissage sans se préoccuper de l'appropriation des savoirs par les élèves.

Face à ces vents contraires, la profession est restée

debout. Dans la contestation des réformes, d'abord, les collègues de SES étaient nombreux. Dans les actions, lors des grèves et rassemblements, jusqu'au mois de juillet. Ils l'ont été aussi pour rendre visible l'affaiblissement silencieux d'une discipline pourtant cinquantenaire. À l'initiative de l'APSES, des motions ont été présentées en formations et en commissions, contacts ont été pris avec de nombreux élus et les SES ont bénéficié d'une couverture médiatique honorable au milieu de ce tumulte. Notre belle discipline a également renforcé ses liens avec les universitaires, qui ont été nombreux à signer la pétition contre les programmes et à participer aux tables rondes du 1er décembre pour réfléchir à notre enseignement. Fait notable également, à cette occasion, tous les syndicats étaient représentés, en accord avec nos revendications.

Malgré cela, le Ministère s'est enfoncé dans un véritable déni de démocratie, ne recevant pas le rapport CNEE-CSP portant bilan de la réforme de 2010 pour les SES, passant outre les résultats défavorables de la consultation de la profession, faisant fi du vote unanime du CSE contre les programmes.

Plus que jamais, il est nécessaire de rappeler les principes fondant l'identité des SES : méthodes actives, pluralisme des savoirs, pluridisciplinarité en sciences sociales, formation du citoyen. L'APSES continuera à œuvrer au quotidien pour porter ces éléments, tant au sein des institutions que dans l'opinion publique.

Plus que jamais, il est nécessaire de rappeler notre expertise pédagogique de terrain : nous sommes face aux classes, nous connaissons les élèves, nous savons comment donner du sens à notre enseignement. Surtout, nous mesurons l'intérêt de la jeunesse pour les questions vives, relatives aux enjeux économiques et sociaux contemporains. En ce sens, nous refusons de participer au dévoiement de 50 ans d'histoire de la discipline, à la mise en sourdine d'une innovation majeure dans le système scolaire, à savoir une initiation aux sciences sociales.

(Suite page 2)

Suite de l'éditorial

Avec les collègues, l'APSES prendra toute sa part, dans la parole et dans l'action, pour promouvoir les SES et leur visée émancipatrice. Après avoir proposé notre propre programme de terminale, nous lançons dès à présent les « SES en liberté pédagogique », afin de contourner les obstacles pédagogiques posés par les nouveaux programmes. Nous maintiendrons la pression pour une réécriture des programmes de SES et d'HGGSP.

De nombreux défis restent à relever, et seul le collectif nous donnera la force nécessaire à la promotion des SES, à l'amélioration des conditions d'apprentissage pour les élèves et des conditions de travail pour les collègues.

Dernier point mais non le moindre, profitons également de cette nouvelle rentrée pour remercier chaleureusement Erwan Le Nader et Clarisse Guiraud, pour leur investissement sans faille, durant de nombreuses années et en des temps particulièrement mouvementés, au sein de l'APSES et au service de notre discipline. Nous remercions également Atika Labat et ses collègues pour la belle organisation de l'AG. Puisse cette formidable énergie perdurer !

Solène Pichardie et Benoît Guyon, co-président.e.s de l'APSES

Des SES malmenées dans le nouveau lycée

Depuis deux ans, l'APSES s'est fortement opposée à la mise en place de la réforme du lycée, considérant qu'elle représente un net risque d'affaiblissement de la place des sciences sociales dans le cursus des lycéens, et de perte d'heures et de postes en SES.

Les SES dans le tronc commun de Seconde : une victoire, mais un horaire insuffisant !

Certes, le passage en tronc commun en Seconde est une victoire, résultat notamment de la mobilisation sans faille de l'APSES pour l'obtenir. Mais l'horaire dédié – 1h30 hebdomadaire, le plus souvent en classe entière – est beaucoup trop faible au regard des besoins des élèves, d'autant plus qu'ils ne découvrent notre discipline qu'au lycée, et que l'année de seconde sera pour certain.e.s la seule possibilité de bénéficier d'un enseignement de sciences économiques et sociales.

En Première : une perte d'heures, difficilement compensée par l'augmentation du nombre d'élèves suivant un enseignement de SES

Les SES, suivies par 33,4% des élèves avec la série ES, seraient choisies avec la réforme par 37,9% d'entre eux (information donnée par JM Blanquer en juillet 2019). Certes, un pourcentage plus élevé d'élèves pourrait donc bénéficier d'un enseignement de SES, mais avec un volume horaire en diminution : de 5h actuellement, la spécialité SES passe à 4h ! À cette perte horaire s'ajoute une forte diminution des heures où les professeurs de SES pouvaient intervenir. Les TPE n'existent plus. La réforme étant mise en place dans un contexte de suppressions de postes, les dédoublements ont été supprimés dans de nombreux établissements et les heures d'AP sont de plus en plus souvent attribuées aux seuls professeurs principaux. Le risque de perte d'heures et de postes est très grand pour tous les collègues de SES dans les années à venir : diminution drastique des possibilités d'embauche pour les contractuels, perte de postes et multiplication des compléments de ser-

vice dans plusieurs établissements, pour toutes et tous. Et ce d'autant plus que de nombreux élèves risquent d'abandonner la spécialité SES en terminale.

En Terminale : un risque d'abandon de la spécialité SES dans un contexte de concurrence organisée entre les disciplines

En Terminale, l'horaire hebdomadaire passe à 6h, mais les élèves doivent abandonner une spécialité : le risque d'abandon de la spécialité SES est élevé, notamment pour les élèves « à profil scientifique », ou pour celles et ceux qui choisiraient la spécialité HGGSP, dans un contexte de forte mise en concurrence des disciplines et de restrictions budgétaires.

Parcoursup et l'augmentation de la sélection dans l'enseignement supérieur : un piège pour les élèves dans le nouveau lycée

Le fait de faire des SES correspond à de nombreux « attendus » de Parcoursup (liés à la culture générale ou à la connaissance des enjeux du monde contemporain) mais l'APSES s'oppose à l'augmentation de la sélection qui accompagne la mise en place de Parcoursup. Dans le contexte du nouveau lycée où les élèves doivent choisir leurs spécialités dès la fin de la seconde, cela constitue un piège pour les élèves (et une augmentation des inégalités entre ceux qui disposent d'un entourage informé, et les autres). Notamment, l'absence des mathématiques dans le tronc commun peut être un problème pour des élèves qui choisiraient de faire des SES sans faire de mathématiques (avec le risque que cela leur bloque un certain nombre de débouchés à la fin de la terminale). Enfin, plus généralement, l'APSES s'oppose à l'augmentation de la sélection dans l'enseignement supérieur.

Adhérer à l'APSES, c'est déjà résister aux méfaits de ces réformes, car l'APSES continuera de se battre pour affirmer la place des SES au lycée.

Les pistes de l'APSES pour contourner les obstacles pédagogiques

Les nouveaux programmes de Seconde et Première ont été massivement rejetés par la communauté éducative lors du vote du Conseil Supérieur de l'Éducation du 18/12/2018, avec 50 voix contre le projet de programme de seconde (aucune pour), et 48 voix contre celui de première (aucune pour).

Dès le mois de novembre 2018, près de 600 chercheur.euse.s, parmi lesquel.le.s Thomas Piketty, Florence Jany-Catrice, Stéphane Beaud, Eve Chiappello, Yves Deloye ou encore Pierre-Cyrille Hautcoeur ⁽¹⁾ signaient une pétition appelant le Ministère à prendre en compte les critiques formulées dans la phase de consultation, et à revoir ces programmes.

Des enjeux

L'APSES réaffirme que les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un enseignement de SES attractif, qui ne délaisse pas les grands enjeux économiques, sociaux et politiques contemporains tels que le chômage, l'environnement, le pouvoir d'achat, ou les inégalités, qui ne sacrifie pas la macro-économie à la micro-économie, et qui s'appuie sur le pluralisme en sciences sociales.

Trop lourds, trop techniques, peu problématisés, les nouveaux programmes de seconde et de première posent de nombreux obstacles pédagogiques aux enseignant.e.s de SES. C'est pourquoi l'APSES invite les collègues à user le plus possible de leur liberté pédagogique pour permettre aux élèves de saisir pleinement les grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines

Des principes pédagogiques

L'APSES rappelle que les enseignant.e.s doivent pouvoir exercer leur liberté pédagogique ⁽²⁾ :

- en organisant leur progression selon ce qui leur paraît le plus adapté aux élèves. En particulier, rien n'oblige à traiter les chapitres dans l'ordre dans lequel ils apparaissent au programme ;
- en restant maîtres.ses du degré d'approfondisse-

ment des éléments et objectifs d'apprentissage du programme ;

- en adaptant leurs cours de manière à favoriser une réelle compréhension des enjeux de société que ces savoirs recouvrent. Les objectifs d'apprentissage du programme déterminant ce que « les élèves doivent avoir acquis en fin d'année », les professeur.e.s ont alors la possibilité de regrouper ceux-ci dans un ordre différent du programme officiel et de problématiser les objectifs d'apprentissage pour leur donner du sens.

Avec les « *SES en liberté pédagogique* », l'APSES a publié sur son site internet plusieurs pistes de contournement des obstacles posés par ces programmes. Ces éléments ne sauraient être vus comme de nouvelles prescriptions. Ainsi, tout en restant dans le cadre réglementaire garantissant que tou.te.s les élèves suivront le même enseignement et seront soumis.e.s aux mêmes exigences, les enseignant.e.s doivent rester libres de la manière dont ces savoirs et compétences seront amenés.

L'APSES continuera à revendiquer une autre conception des SES au lycée, permettant aux élèves de saisir pleinement les grands enjeux qui traversent nos sociétés contemporaines. Dans cette optique, l'APSES favorisera la mutualisation des supports de cours entre adhérent.e.s, à travers sa liste de diffusion et son site internet.

Téléchargez le document : « *Les SES en liberté pédagogique* »

(1) Auteur en 2014 d'un rapport ministériel sur l'avenir de l'enseignement de l'économie à l'Université

(2) Voir l'article L912-1-1 du code de l'éducation : la liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection. Le conseil pédagogique prévu à l'article L. 421-5 ne peut porter atteinte à cette liberté.

Et un nouveau BN, un !

L'Assemblée Générale du 16 juin 2019, à Paris, a élu les onze membres du Bureau National ainsi que les dix du Comité Directeur au tour extérieur. Le Comité Directeur comptera au total 80 membres en 2019/2020/

Pour 2019-2020, les onze membres sont : Solène PICHARDIE (Créteil, co-présidente), Benoît GUYON (Besançon, co-président), Camille AYMARD, (Créteil, co-secrétaire générale), Sophie LOISEAU, (Nantes, co-secrétaire générale), Igor MARTINACHE, (Lille, co-secrétaire général), Pierre GIEZEK (Dijon, Trésorier), Tiphaine COLIN (Lille), Marjorie GALY (Strasbourg), Patricia MORINI (Paris), Olivier LOUAIL (Créteil), Isabelle LE COUEDIC (Aix-Marseille).



Les mandats de l'APSES

L'Assemblée générale, qui s'est tenue à Paris les 15 et 16 juin derniers, a permis de voter les mandats de l'association et ses orientations pour 2019/2020. L'ensemble de ces dispositions est disponible sur apses.org/orientations, et nous résumons ici les principales :

- Pour un horaire revalorisé en Seconde.
- Pour des dédoublements définis nationalement en Seconde, Première et Terminale.
- Pour la réécriture véritablement concertée des programmes, privilégiant l'approche par objet, la pluralité pédagogique et théorique, avec un volume adapté.
- Pour le cadrage national paritaire de la répartition des horaires et des programmes de la nouvelle spécialité « *Histoire-géographie, géopolitique, sciences*

politiques », ainsi que la réécriture de ces programmes.

- L'APSES s'oppose à l'introduction du contrôle continu et d'épreuves semestrielles au baccalauréat.
- L'APSES propose que l'épreuve de Première passe à trois heures ou à défaut, que les élèves aient le choix entre les parties 1 (étendue) et 2.
- L'APSES demande un encadrement du grand oral sur un temps dédié tout au long du cycle terminal.
- L'APSES reste attachée à l'organisation en séries, et opposée au lycée modulaire.
- L'APSES dénonce les effets de la mise en place de Parcoursup et l'extension de la sélection à l'université.

2018-2019 : Encore une année de mobilisations



La manifestation du 17 juin 2019



Sorène Pichardie et Benoît Guyon

En plus d'agir tout au long de l'année pour défendre la discipline en multipliant les entrevues, les contacts, les courriers, auprès du cabinet ministériel, du CSP, de l'Inspection générale, des syndicats, des associations du secondaire et du supérieur, l'APSES a lancé des mobilisations à des moments clés de l'année :

- en novembre, une pétition « *Pour une réécriture des projets de programmes de SES* » qui a recueilli plus de 6 000 signatures, dont plus de 500 universitaires et de nombreuses associations disciplinaires et d'universitaires ;
- une action « *J'interpelle mon/ma député et sénateur*

teurs/trice » ;

- le 1er décembre à Paris, un événement « *Pour d'autres programmes de SES* » avec des universitaires et des représentants des associations de chercheurs en sciences sociales ;
- une grande enquête sur les effets de la réforme du lycée sur les SES ;
- un soutien et une participation aux appels de l'intersyndicale contre les réformes du bac et des lycées, dont l'appel à la grève et manifestation du 17 juin 2019.

Le stage national

Le stage national est un temps fort de la vie de notre association. Favorisant l'actualisation de nos connaissances et la rencontre avec des universitaires, il est aussi un moment de convivialité apprécié et de socialisation professionnelle. Ce stage annuel connaît toujours un très grand succès. Cette année, 150 collègues ont pu y participer dans les locaux de l'Ecole d'Economie de Paris les 17 et 18 janvier 2019.

Organisé depuis plusieurs années en partenariat avec l'EEP et Jézabel Couppey-Soubeyran, le stage APSES 2019 avait pour thème « *Regards croisés sur le travail et l'emploi dans la mondialisation et la révolution numérique* ». Plusieurs intervenants se sont succédés pendant ces deux jours : D. Méda (« *Quelle autre voie pour l'emploi ?* ») ; G. Verdugo (« *Les nouvelles inégalités du travail* ») ; C. Erhel (« *Les politiques de l'emploi : un problème d'instruments, d'institutions ou de méthode ?* ») ; Y. Selponi et A. Rouger (« *Les délocalisations au prisme de la science politique : le cas de l'usine Molex* ») ; P. Askenazy (« *Révolution numérique et emploi* ») ; L. Maurin (« *Les inégalités au regard des transformations de l'emploi* »).

Pour clore ce stage, des échanges ont eu lieu avec

la salle sur les programmes de SES et la place des SES dans la réforme du bac et du lycée.

Le stage national 2020

Le prochain stage APSES, en janvier 2020, portera sur l'Environnement.

N'hésitez pas à participer à ce moment important de formation ! Plus d'informations sur le site de l'APSES dès novembre 2019.

Tous les supports de stages sont sur le site : www.apses.org, puis Rubrique Evénements et partenariats, puis stages nationaux.



Des stages régionaux stimulants

La vie des régionales de l'APSES est rythmée par des activités variées et stimulantes, qui permettent d'actualiser nos connaissances, d'élargir nos pratiques, de débattre et de rencontrer nos collègues.

Ainsi ont été organisés au cours de l'année 2018-2019 balades urbaines, cafés sciences sociales (en Bourgogne et à Paris) et stages pédagogiques.

Dijon : trois cafés sinon rien ! « *Le monde dans nos tasses ou la mondialisation à l'heure du p'tit dej* » avec Christian Grataloup (8/12), « *Bla bla banque, 10 ans après... vers une nouvelle crise financière ?* » avec Jézabel Couppey-Soubeyran (18/5) et « *Quel devenir pour les centres-villes... en relation avec les problématique des transports et des inégalités spatiales* » avec Olivier Razemon (8/6).

Aix-Marseille : conférence de D. Plihon sur la monnaie et sur les crises ;

Lille : regards croisés sur l'Europe ;

Nantes : G. Noiriel a présenté son ouvrage *Une histoire populaire de la France* ;

Poitiers : Conférence de T. Dallery sur « *le coût du capital* » ;

Reims : L. Bantigny « *De 68 aux gilets jaunes* » ;

Strasbourg : utilisation des films documentaires en sciences sociales ;

Toulouse : « *Politiques de l'emploi et de la reconnaissance* » avec X. Marchand Tonel et Y. L'Horty...)

Renne : un stage de deux jours à Larmor Plage pour les adhérents bretons (avec B. Friot sur les réformes des retraites).

Des balades urbaines

Dans le cadre des 50 ans des SES, plusieurs régionales se sont investies afin de créer des balades (à Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Oslo, Paris, Roubaix et Strasbourg) pour mieux comprendre l'organisation de l'espace urbain, en proposant de regarder la ville autrement, avec le regard des sciences sociales. Ces « kits de balades » sont accessibles à tous les collègues souhaitant les réutiliser avec leur classe, sur le site des 50 ans :

www.ses50ans.fr/balades-urbaines/

Le concours vidéo « 3 minutes pour comprendre les SES »

La 3ème édition du concours de vidéos pédagogiques réalisées par des lycéens (concours créé en 2017, lors des 50 ans des SES), a de nouveau rencontré un vif succès, avec 62 classes inscrites. La remise des prix a eu lieu lors du Printemps de l'Economie à Paris le 20 mars 2019.

Le jury a décerné les prix suivants :

- Premier prix du jury : « *Et tout le monde s'en fout ! Les politiques climatiques* » (Lycée Marie Laurencin - Mennecey).
- Deuxième prix du jury : « *Les normes sociales* » (Lycée Brémontier - Bordeaux).
- Prix du public : « *La socialisation différentielle* » (Lycée Pasteur - Lille).
- Mention Spéciale Pédagogie : « *La cigarette vue*

par les sociologues » (Lycée Bréquigny - Rennes).

- Mention Spéciale Réalisation : « *La productivité* » (Lycée Notre Dame des Victoires - Voiron).

- Mention Spéciale Travail collectif : « *Stop aux préjugés* » (Lycée Koeberlé - Sélestat).

- Mention Spéciale Réalisation : « *Socialisation et cigarette* » (Lycée Bréquigny - Rennes).

Bravo à tous les participants et aux lauréats ! Leurs vidéos sont en ligne sur Youtube (Flashez le QR code).



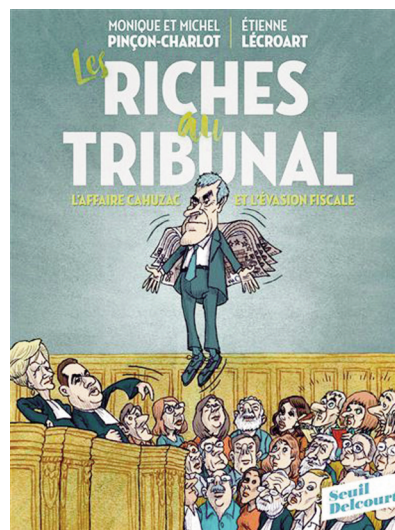
Le Prix lycéen du livre de SES

Le Prix lycéen du livre de SES permet chaque année scolaire à des élèves de première et terminale ES, avec l'appui de leurs enseignants, de lire une sélection d'ouvrages, d'en débattre et de décerner un prix en se transformant en jury souverain. La désignation du lauréat par les lycées participants s'effectue à la mi-mai et la remise du prix en novembre.

Le prix 2019 a récompensé trois ouvrages : *Les riches au tribunal. L'affaire Cahuzac et l'évasion fiscale* de M. et M. Pinçon Charlot, E. Lécroart ; *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)* de S. Beaud, et *Loyautés radicales. L'islam et les « mauvais garçons » de la Nation* de F. Truong. La sélection des ouvrages pour 2019/2020 est déjà connue. Vous pouvez la consulter sur le site :

<http://prixlyceenses.e-monsite.com/>

N'hésitez-pas à inscrire vos classes ! C'est une expérience très enrichissante.



Social BD : Le Prix de la BD en SES

PRIX LYCÉEN
"SOCIAL'BD"

6

Le prix Social BD est un prix des lycéens décerné à une bande dessinée abordant des questions socio-culturelles, économiques ou politiques. Il existe depuis 2016 en Bretagne.

La quatrième édition du prix Social Bd (2018-2019) s'est déroulée le jeudi 2 mai aux Champs libres de Rennes, en présence de plus de 250 lycéens et pro-

fesseurs. Au programme : conférence dessinée avec des auteurs, table ronde avec deux auteurs de la sélection 2019, coups de cœur des lycéens, dédicaces, et remise du prix à l'album lauréat : *Travailleur de la nuit* de Léonard Chemineau (dessin) et Matz (scénario). Le podium était complété par *Vies volées* (Mayalen Goust et Matz) et *Aile froide* (Rochette).

Si vous souhaitez participer au prix avec vos élèves, contactez l'association SES en bulles :

SESenbulles@laposte.net .

Toutes les infos sur le prix :

<https://sesenbulles.wordpress.com/>

Le site www.apses.org



Le site internet de l'APSES (www.apses.org) est un lieu unique pour suivre l'actualité de la discipline et préparer ses cours. Il permet :

- un accès simplifié aux mutualisations, qui sont une des grandes forces de notre association. Elles permettent de découvrir les travaux des collègues, de partager les pratiques pédagogiques, de compléter et d'actualiser nos cours. (Plus d'informations ci-dessous)
- un système d'adhésion en ligne automatique (Plus d'informations page 8)
- de découvrir facilement toute l'actualité des SES : tous les articles et émissions sur les SES qui paraissent dans les médias sont mis en ligne. Les réseaux sociaux, Facebook, Twitter, nous permettent aussi d'échanger des informations.
- de disposer d'outils pour l'action directement utilisables : sur la page d'accueil, un seul clic permet d'accéder aux argumentaires et démarches à suivre pour tenter d'obtenir par exemple des dédoublements et des groupes à effectifs réduits, pour intervenir en AP et en EMC, etc.
- d'obtenir des informations sur les SES : orientation, débouchés, pourcentages de réussite au bac et

dans les études supérieures, toutes les informations dont nous avons besoin pour informer nos élèves et leurs familles, ou pour faire la promotion des SES, sont facilement accessibles sur le site.

L'espace de mutualisation

Réservé aux adhérents, l'espace de mutualisation permet l'accès à de très nombreuses ressources proposées par les collègues. Cours, TD, évaluations, expériences pédagogiques (...), les ressources sont variées et portent sur toutes les dimensions des programmes en vigueur. De nombreux sujets de bac et leurs corrigés sont aussi disponibles sur le site, ainsi que des sujets « maison » originaux.

Les adhérents ont ainsi la possibilité d'effectuer des recherches complètes et pratiques : par mots-clés, chapitres du programme (en SES, mais aussi en EMC, AP,...) ou types de ressources (TD, cours, TICE, etc).

Cet espace vient d'être actualisé, afin d'y intégrer les nouvelles mutualisations en lien avec les nouveaux programmes de SES de seconde et première, et les nouveaux enseignements tels que HGGSP, ou SNT. Les mutualisations liées aux anciens programmes restent toujours accessibles.

Nouveaux programmes

Mots clés :

Thèmes :

Type :

Publié depuis :

[Faire une recherche dans les anciens programmes](#)

APSES Formation

L'APSES a un site dédié à la formation :
<http://formation.apses.org/>

On y trouve une mine d'informations pour ceux qui préparent les concours mais aussi pour les formateurs, les tuteurs, les stagiaires, et pour tous les enseignants.

Que ce soit pour les agrégations (externes et internes) ou les CAPES (externes, interne, réservé), le site présente plusieurs articles qui aident à se préparer aux concours : les modalités d'organisation, les rapports du jury, le calendrier des épreuves, les lieux de préparation, les programmes officiels, des

liens vers des analyses de cours et de séquence pédagogique. Il est possible aussi de s'inscrire à la liste de diffusion « *Apses concours* » qui permet l'échange de conseils et d'informations. De plus, il existe aussi une liste de diffusion « *Apses formateurs* » pour tous ceux qui interviennent dans la formation initiale et continue.

La lettre de l'APSES est publiée par l'Association des professeurs de Sciences Economiques et Sociales, association loi 1901.
Co-Président.e.s : Solène PICHARDIE, Benoît GUYON. Directeur de publication : Jean-Pierre GUIDONI. Rédacteur en chef : Thomas BLANCHET, 14 rue Alphonse TERRAY - 38000 GRENOBLE - Mise en page et maquette : Thomas BLANCHET
Impression : SUD LIGHT PRODUCTION. Ce numéro a été imprimé à 4 400 exemplaires.

2 142 adhésions, record à battre

L'association rassemble désormais 40% des collègues de SES, ce qui confère à l'APSES une représentativité forte et unique dans le paysage éducatif ! L'adhésion en ligne est simple et rapide sur www.apses.org

- **Adhésion valable pour toute l'année scolaire**, Accès à l'espace de mutualisation jusqu'au 30 septembre 2020 et début 2021 pour la liste d'échanges,
- **Cotisation progressive** selon le statut, le grade et l'échelon,
- **Tarifs inchangés depuis 2002**,
- **Association « reconnue d'intérêt général »** : 60% de la cotisation déductibles !

Celles et ceux qui ont adhéré pour l'année 2018/2019 ont encore quelques jours pour profiter de l'accès aux mutualisations mais, après le 30 septembre prochain, elles ne seront plus accessibles qu'aux adhérentes et adhérents de l'année scolaire en cours.

Si vous n'avez pas encore réadhéré, n'attendez plus ! Pour les nouvelles adhérentes et les nouveaux adhérents, bienvenue à l'APSES !

Merci de remplir complètement toutes les rubriques de votre fiche personnelle sur le site même si vous réglez par chèque. C'est facile avec les menus déroulants. Cela vous permettra de recevoir par courriel votre certificat de don pour les impôts et vous pourrez le retrouver sur votre fiche personnelle !

Votre trésorier national : Pierre GIEZEK, Montjaujard 71130 CHASSY, pierre.giezek@wanadoo.fr

Pour les paiements par chèque, un seul ordre : l'APSES

www.apses.org

Vos trésoriers régionaux

Aix-Marseille : VIGNAL Christine, 82 vallon de Callier, 84530 VILLELAURE (vignal.christine@free.fr)
Amiens : DEBEIR Vianney, 57 rue Pierre Ramus, 02100 SAINT QUENTIN (vdebeir@wanadoo.fr)
Besançon : PHILIPPE Jérôme, 4 bis rue Stractman, 90 000 BELFORT (jslphilippe@gmail.com)
Bordeaux : BOURI Sami, 8 bis rue d'Aspe, 64400 OLORON SAINTE-MARIE (sami.bouri@wanadoo.fr)
Caen : MOLINA Stéphane, 22 rue neuve St Jean, 14000 CAEN (Stemolina@free.fr)
Clermont : ARBITRE Violaine, 7 avenue André Soulier, 43000 LE PUY (violaine.arbitre@wanadoo.fr)
Créteil : BORRELY Julien, 20-24 rue de la Plaine, 75020 PARIS (julien.borrelly@gmail.com)
Dijon : GIEZEK Pierre, Montjaujard, 71130 CHASSY (pierre.giezek@wanadoo.fr)
Grenoble : MAURIN Laurence, 4 rue des Passerelles, 74960 ANNECY (laurence.maurin@ac-grenoble.fr)
La Réunion : DELAS Jean-Pierre, 16, Rue des genêts, 97400 SAINT DENIS DE LA REUNION, (jeanpierre.delas@gmail.com)
Lille : GOBERT Cloé, 415 rue Gambetta, 59000 LILLE (apseslille@gmail.com)
Limoges : GUGGER Sylvain, 34 avenue du Général Leclerc, 87100 LIMOGES (gugger.sylvain@gmail.com)
Lyon : BURQ DEVRON Emmanuelle, 27ter avenue des Bruyères 69580 SATHONAY (emmanuelle.drevon@wanadoo.fr)
Montpellier : GOSSEZ Catherine, 111, Bd Figuerolles, 34000 MONTPELLIER (abauzit.gossez@wanadoo.fr)
Nancy-Metz : PIERRE Jean-Luc, 10 Allée des Bouleaux, Bois Le Duc, 54500 VANDOEUVRE (jean-luc.pierre@ac-nancy-metz.fr)
Nantes : CONSTANTIN Florence, 10 Avenue Auguste Amiand, 44500 LA BAULE (florenceconstantin@free.fr)
Nice : ARTAUD Sébastien, Rue des Gailles, Résidence Parc Arenas, 06420 VALDEBORE (s.artaud@live.fr)
Orléans-Tours : MULLER Frédéric, 5 bis rue de la Croix des Granges, 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE (frmul-ler@wanadoo.fr)
Paris : CHAMPION Sylvie, 103 rue Saint Maur, 75011 PARIS (sylviechampion1@gmail.com)
Poitiers : MULLIER Bénédicte, 28 rue Frédéric Chopin, 17138 SAINT XANDRE (benedicte.mullier@ac-poitiers.fr)
Reims : MONTAGUT Jean-Marie, 40 rue Croix-Saint Marc, 51100 REIMS (jm-montagut@sfr.fr)
Rennes : TIREAU Nicolas, 14 Boulevard Chateaubriant, 35500 VITRE (nicotireau@msn.com)
Rouen : JEAMMET Amélie, 45 route de Norville, Villequier, 76490 RIVES EN SEINE (amelie.jeammet@free.fr)
Strasbourg : DUQUESNE Patrick, 17 rue Berry, 67100 STRASBOURG (patrick.duquesne3@laposte.net)
Toulouse : LEPETIT Benjamin, 55 rue Joseph Marignac, 31300 TOULOUSE (benjaminlepetit@hotmail.com)
Versailles : DE LEPINE Carole, 24, rue de la Providence, 92160 ANTONY (carole.delepine@wanadoo.fr)

Pour l'étranger et les académies sans régionale de l'APSES, complétez votre fiche en ligne et envoyez votre règlement au trésorier national, GIEZEK Pierre, Montjaujard 71130 Chassy (pierre.giezek@wanadoo.fr)